



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 25 mars 2022, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 31 mars 2022 à 20h30, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

### **Étaient présents :**

#### **À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjoint.

LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, PELE Laurent, JURET Didier, SIENISKI Danièle, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

### **Étaient excusés :**

#### **À l'ouverture de la séance :**

MORINIERE Luc, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, MAROT Louna, ESTIMA Magali, GUITTET Christophe, Conseillers Municipaux,

### **AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN SON NOM :**

#### **Nom du mandant**

CLOCHARD Nathalie

HANDORIN Pascal

MAROT Louna

ESTIMA Magali

à

à

à

à

#### **Nom du mandataire**

CADEAU Jean-Louis

NORMAND Valérie

SIENISKI Danièle

BODINIER Elodie

Secrétaire : GOMEZ Ludovic

**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 24 février 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **FINANCES**

#### **1. Vote du compte de gestion 2021 : budget commune et ses budgets annexes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, statuant sur les opérations, le budget et la comptabilité des valeurs inactives du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, **déclare** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes "Panneaux photovoltaïques", "Terrains Saint-Gilles", "Écoquartier La Pelleterie", "Acerola" et "Lot. Les Maugarderies 2" dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2. Vote du compte administratif 2021 : budget commune et ses budgets annexes.**

**Après en avoir délibéré, et hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à 15 Voix POUR, pour le budget principal et les budgets annexes "Panneaux photovoltaïques", "Terrains Saint-Gilles", "Écoquartier La Pelleterie", "Acerola", "Lot. Les Maugarderies 2" :**

- **adopte** la présentation faite des comptes administratifs,
- **constate** les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que présentés.

## **3. Affectation des résultats 2021 : budget commune et ses budgets annexes.**

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **pour le budget principal : décide** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement des investissements à hauteur de 545 000€, et de reporter le solde du résultat de fonctionnement 2021, soit 757 038,21 €, au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2022.
- **pour le budget annexe « Panneaux photovoltaïques » : décide** d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2021, soit 32 821,17 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté au budget 2022.
- **pour le budget annexe « Écoquartier de La Pelleterie » : décide** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2022, soit 916 193,17€.

## **4. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

<b>Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)</b>	<b>56,09 %</b>
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)</b>	<b>51,40%</b>

Ces taux sont inchangés par rapport à l'année 2021.

## **5. Vote du budget primitif 2021 de la commune et ses budgets annexes.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote** les budgets primitifs 2022 par chapitre s'équilibrant à la somme de :

- **pour le Budget 2021 de la commune :**
  - 3 144 985,21 € en section de fonctionnement.
  - 2 960 908,17 € en section d'investissement dont :
    - . en dépenses : 1 818 467,43 € en besoins nouveaux
    - 1 142 441,34 € en report
    - . en recettes : 12 372 027,77 € en besoins nouveaux
    - 588 881,00 € en report
- **pour le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » :**
  - 46 504,17 € en section d'exploitation.
  - 9 970,54 € en section d'investissement.

**- pour le budget annexe n° 424 « Ecoquartier la Pelleterie » :**

- 932 268,76 € en section de fonctionnement.
- 32 115,59 € en section d'investissement.

**- pour le budget annexe « Acerola, Cœur de Village » :**

- 38 000,00 € en section de fonctionnement,
- 157 904,61 € en section d'investissement.

**6. Attribution de subvention aux associations au titre de l'année 2022.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR, 4 élus (Jean-Louis CADEAU ; Elodie BODINIER ; Bernadette LEMOINE ; Bruno BOHN) n'ayant pas pris part au vote étant membres d'associations :**

**- décide** l'attribution d'une subvention aux associations au titre de l'année 2022 d'un montant global de 18 810 € réparti comme ci-dessous.

<b><u>NOMS DES ASSOCIATIONS</u></b>	<b><u>2022</u></b>
Ailes Plessisaises .....	250 €
Artistes en herbe .....	800 €
Association sportive Basket Plessis-Grammoire .....	900 €
Badminton PLESSIS BPG .....	500 €
Crescendo .....	300 €
Football - FCPG .....	700 €
FESTI GRAM.....	1 500 €
Association groupement Défense des cultures et environnement ..	920 €
Judo Ju Jitsu du Loir – Soucelles .....	400 €
La BAND'A MICH – UNION MUSICALE .....	300 €
Lam Son Vo Dao .....	500 €
Les Rencontres végétales du Plessis-Grammoire .....	1 000 €
Les Crinières du Plessis .....	5 500 €
Voyages en Musique TRAD .....	100 €
Tennis club .....	800 €
Tennis de table Plessis-Grammoire .....	400 €
U.N.C. ....	280 €
Sté Boule de fort La Renaissance .....	200 €
Comice Agricole .....	100 €
Association Familiale Culturelle et Sportive (A.F.C.S).....	3 210 €
Sarrigné Plessis Pétanque Club.....	150 €
<b><u>TOTAL GÉNÉRAL</u></b> .....	<b>18 810 €</b>

**- dit que le versement de la subvention n'interviendra que sous réserve de la réception du contrat d'engagement républicain signé conformément à la loi du 24 août 2021.**

**- autorise** M. le Maire à mandater ces subventions.

**RESSOURCES HUMAINES**

**7. Modification de Poste : durée du temps de travail et mise à jour du tableau des effectifs.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**- décide** la modification du poste d'adjoint technique territorial en augmentant le temps de travail de 20 heures hebdomadaires à 28h43 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**- met** à jour, en conséquence, le tableau des effectifs présenté au 1<sup>er</sup> avril 2022.

## **TRANSITION ECOLOGIQUE - MOBILITE**

### **8. Projet d'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable – délibération de principe - demande d'aide auprès de l'ADEME.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** le projet d'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable estimé à 24 000 € HT.
- **décide** de demander une aide à l'ADEME pour la réalisation de cette étude.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette étude et cette demande d'aide.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **9. Voirie et Espaces Publics : entretien et renouvellement du parc de l'éclairage public et enfouissement des réseaux – Appel de fonds de concours – Approbation.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 7 983,88 €.
- **autorise** le Maire à signer tous les documents correspondants.
- **impute** les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2022 et suivants.

## **ENVIRONNEMENT**

### **10. Installations classées – Enquête publique – société CAP VERT BIOENERGIE EXPLOITATION : avis du conseil municipal.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, s'est prononcé comme suit :**

- **à 12 voix favorables et 5 voix défavorables** à la demande de la société CAP VERT BIONENERGIE EXPLOITATION en vue de la création d'une unité de méthanisation de bio déchets d'origine agricole, située ZAC de la Guiffière – 49140 Seiches-Sur Le Loir.

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **11 . Acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « les Vignaiseries » cadastré ZI n°16 appartenant à ANGERS LOIRE METROPOLE.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** l'acquisition auprès d'ANGERS LOIRE METROPOLE du terrain situé au lieudit « Les Vignaiseries » d'une superficie de 11 314 m<sup>2</sup>, cadastré section ZI n°16, au prix de 85 536,47 € et aux conditions indiquées.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence.
- **dit** que la dépense est prévue au budget principal de l'exercice 2022 et suivants.

## QUESTIONS DIVERSES

### Arrêtés pris par délégation.

Pas d'arrêtés pris en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 2022,

Secrétaire de Séance  
Ludovic GOMEZ



Le Maire,  
Philippe ABELLARD

